



Plan de protection

TC Châteauneuf

Version 1.0, 04.05.2020



Personne de contact : Albert Asanovic 079 362 69 55

www.tccc.ch

1. Mesures du TCCC

1.1. Personne mandatée COVID-19

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TCCC est Albert Asanovic, rue des fougères 13, 1964 / president@tccc.ch / 079 598 87 76

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
Les poubelles sont retirées ou fermées.
Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.
Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.
Les joueurs se désinfectent les mains avant et après l'utilisation des balais des courts et des lignes.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible https://tccc.ch/courts/login.php
Afin de respecter les distances de sécurité, les doubles sont interdits jusqu'à nouvel avis.
Pour une réservation d'une heure, on joue 45 minutes (par ex. 16h00 – 16h45)
Les réservations avec invité sont interdites jusqu'à nouvel avis

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.
Les vestiaires et les douches restent fermés.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables :
Distance de 2 mètres entre chaque table
Groupe d'au plus 4 personnes ou familles avec enfants
Les clients consomment toujours assis.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
La réservation à l'avance des courts grâce au système de réservation online

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Mesures
Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie ont l'interdiction de jouer / de s'entraîner.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TCCC ont été communiquées le 7 mai 2020 aux membres par mail.
L'affiche de l'OFSP a été affichée en 10 exemplaires dans l'enceinte du TCCC.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Avoir pris connaissance et compris le plan de protection et recommandations de l'OFSP et de Swisstennis
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Avoir pris connaissance du mailing et des recommandations de l'OFSP et de Swisstennis

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter les mains au début et à la fin d'une partie.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Chacun ramène ses débris à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Une durée de séjour minimale sur les lieux est assurée par les mesures suivantes :
Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.
Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Annexes

Annexes
- <i>Recommandations OFSP « Comment nous protéger sur le court de tennis »</i>